



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du logement

Question écrite n° 87927

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur le rapport « Politique du logement : faire sauter les verrous » publié par l'Institut Montaigne. En effet, celui-ci préconise de développer l'expérimentation de la mise en place d'une norme (qu'elle soit d'application volontaire ou obligatoire) avant sa généralisation et veiller à adapter les normes au contexte et à la géographie des territoires. Il lui demande quelle est sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Sur l'initiative du ministère du logement, une grande concertation a été conduite entre novembre 2013 et février 2014, rassemblant tous les professionnels de la construction concernés – entreprises, maître d'ouvrage, maîtres d'œuvre, personnalités qualifiées, etc. – sur quatre thématiques majeures : la simplification des normes, la mobilisation du foncier, l'adaptation de l'offre de logement et l'innovation dans le secteur du bâtiment. Les conclusions et les propositions formulées à l'issue de la concertation ont alimenté la feuille de route du Gouvernement pour la relance de la construction. 50 mesures de simplification ont ainsi été identifiées à partir des propositions des professionnels, parmi lesquelles la mise en place du conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique. Le rapport « politique du logement : faire sauter les verrous » publié par l'Institut Montaigne propose de réduire les coûts de construction par une simplification normative. Le conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) devrait participer à la réalisation de cet objectif. Ainsi, le CSCEE, institué par décret en novembre 2015, se mobilise pour accompagner le mouvement de simplification des réglementations impulsées par le ministère du logement afin de construire davantage, mieux et moins cher et dans le respect de la qualité d'usage pour tous les logements. Dans cette perspective, le CSCEE a lancé trois missions de réflexion sur les coûts dans la construction, la charge des formations obligatoires et le poids de la normalisation dans la construction. Ces missions proposent des mesures opérationnelles pour définir un cadre normatif lisible, proportionné et à coût maîtrisé.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87927

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Logement et habitat durable

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6785

Réponse publiée au JO le : [21 mars 2017](#), page 2442